

Espace Jeunes LE SKWATT

Information aux familles: Nouveau barème tarifaire

Applicable dès septembre 2026

Une évolution de la tarification plus équitable, mieux adaptée à la situation de chaque famille et une facturation simplifiée.

Ce qui change à partir de septembre 2026 :

○ Des tarifs modulés selon votre QF

Les tarifs des sorties, des repas ou des séjours proposés par LE SKWATT seront échelonnés en 5 tranches selon votre Quotient familial (QF). Le tarif de l'adhésion reste unique.

○ Une facturation mensuelle

Les prestations ne seront plus à régler individuellement. Chaque mois, vous recevrez par mail une facture correspondant aux activités auxquelles votre jeune a participé. L'adhésion annuelle sera automatiquement intégrée à votre première facture.

Barème des tarifs

	Quotient Familial				
	>399	400-699	700-999	1000-1499	>1500
TARIF 1	3,60 €	3,80 €	4,00 €	4,20 €	4,40 €
TARIF 2	4,50 €	4,75 €	5,00 €	5,25 €	5,50 €
TARIF 3	7,20 €	7,60 €	8,00 €	8,40 €	8,80 €
TARIF 4	10,80 €	11,40 €	12,00 €	12,60 €	13,20 €
TARIF 5	13,50 €	14,25 €	15,00 €	15,75 €	16,50 €
TARIF 6	18,00 €	19,00 €	20,00 €	21,00 €	22,00 €
SEJOUR	144,00 €	152,00 €	160,00 €	168,00 €	176,00 €
ADHESION	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €

Dès maintenant, vous pouvez soit:

- ✓ Nous transmettre **un justificatif de QF** de moins de 3 mois. Celui-ci sera à fournir à chaque renouvellement d'adhésion,
- ✓ Nous donner **l'autorisation de consulter votre QF** via le formulaire « autorisation de consultation du QF ».

A défaut d'accès à votre QF, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.